

REPORTING

DE L'ÉMISSION OBLIGATAIRE À OBJECTIFS DE DÉVELOPPEMENT DURABLE

JANVIER 2024



BOAD

BANQUE OUEST AFRICAINE
DE DÉVELOPPEMENT

Sommaire

SIGLES, ACRONYMES ET ABRÉVIATIONS	3
<hr/>	
I. INTRODUCTION	6
<hr/>	
II. PRÉSENTATION DE LA BOAD	6
2.1. BOAD en bref	6
2.2. Renforcement du positionnement international de la BOAD	6
2.3. Plan Djoliba 2021-2025 : le cadre de l'intervention de la BOAD en matière de développement durable	7
2.4. Faits marquants de la BOAD au titre de l'exercice 2023	8
<hr/>	
III. CADRE DES OBLIGATIONS DURABLES	11
<hr/>	
IV. UTILISATION DES FONDS	12
4.1. Rappel des dispositions du cadre des obligations durables	12
4.2. Suivi de l'utilisation des ressources	12
4.3. Rappel des caractéristiques de l'émission obligataire	12
4.4. Allocation des ressources	13
<hr/>	
V. IMPACTS DES FINANCEMENTS OCTROYÉS	17
5.1. Catégories de projets environnementaux	18
5.2. Catégories de projets sociaux	19
5.3. Méthodologie	28
<hr/>	
VI. PERSPECTIVES	29

SIGLES, ACRONYMES ET ABRÉVIATIONS

BOAD : Banque Ouest Africaine de Développement

FCFA : Franc de la Communauté Financière Africaine

M : Millions

Mds : Milliards

OCDE : Organisation de Coopération et de Développement Économiques

ODD : Objectifs de Développement Durable

PME : Petites et Moyennes Entreprises

UEMOA : Union Économique et Monétaire Ouest Africaine

MOT DU PRÉSIDENT



SERGE EKUE

Président de la BOAD
Président du Conseil d'Administration de la BOAD

L'activité économique sous-régionale montre que la zone a fait preuve de résilience, dans un contexte marqué d'une part, par le durcissement des conditions financières internationales, et d'autre part, par la fragilité de la situation socio-politique et sécuritaire dans le Sahel.

Le renforcement de la stabilité du cadre macro-économique se poursuit depuis 2021, avec un taux de croissance qui est ressorti à 5,3% dans la zone en 2023, après 5,5% en 2022, porté par le dynamisme de l'activité dans l'ensemble des secteurs. L'inflation a poursuivi son ralentissement au cours de l'année 2023 pour se situer à 3,7% en moyenne à fin 2023, contre 7,4% en 2022.

La dynamique de croissance s'est poursuivie en 2024 avec un taux de croissance attendu à 7%, conjuguée à une baisse de l'inflation alimentée par la détente des cours mondiaux des matières premières.

Au cours de cette année 2024, la BOAD a continué à accompagner le développement de la sous-région notamment (i) en améliorant la productivité totale, (ii) en élargissant l'accès aux services sociaux fondamentaux et (iii) en contribuant à la création d'emplois.

En orientant ses contributions vers les secteurs et domaines dans lesquels elle entend renforcer ses interventions, la BOAD a pleinement participé à la relance tout en veillant à les aligner sur son engagement sociétal. En conséquence, les économies de la région ont eu accès à des ressources pour le financement de domaines prioritaires tels que les transports et la numérisation, l'agriculture et la sécurité alimentaire, l'énergie et les ressources naturelles, l'éducation, la santé, l'immobilier et le logement. La majorité des Objectifs de Développement Durable (ODD 1 à 13 et 15) sont ainsi visés, y compris ceux liés à l'environnement, aux ressources naturelles.

La BOAD adhère aux meilleurs standards de marché, notamment en ce qui concerne singulièrement le cadre d'émissions obligataires alignées sur les ODD. En conformité avec ceux-ci, la Banque a réalisé en janvier 2021 avec succès, grâce à votre confiance renouvelée en sa qualité de signature (investment grade obtenu depuis 2015 auprès des agences de notation Moody's et Fitch), la première émission obligataire à objectifs de développement durable en Afrique (Sustainability Bonds) sur le marché financier international, pour un montant de 750 millions d'euros.

Le Plan stratégique Djoliba (2021-2025) ambitionne un changement d'échelle, notamment, en termes de niveaux d'activités, pour renforcer l'action de la BOAD, en faveur de ses Etats membres et du secteur privé de l'UEMOA, et améliorer les conditions de vie des



populations de l'Union. A cet effet, les Organes délibérants de la Banque ont approuvé en 2022 un projet d'augmentation de capital d'un montant global de 1,5 milliard USD, réparti entre un programme equity de 900 millions USD et un programme de dettes hybrides de 600 millions USD. Ce projet vise un renforcement des fonds propres de la Banque afin de disposer de leviers nécessaires pour mettre en œuvre son Plan Djoliba, maintenir ses ratios d'endettement et d'adéquation des fonds propres à des niveaux confortables et consolider sa notation financière.

Dans le cadre du programme equity, un montant de 707 millions USD a déjà été souscrit au 31 décembre 2024. Il se répartit comme suit : i) 450 millions USD par les actionnaires de la catégorie A (actionnaires régionaux) et ii) 257 millions USD par les actionnaires de la catégorie B (actionnaires non régionaux). Une portion de 193 millions USD de capital non souscrit est réservée aux nouveaux actionnaires de la catégorie B.

S'agissant du programme de dettes hybrides, la Banque a poursuivi les actions visant l'émission de dettes subordonnées auprès d'investisseurs institutionnels ou publics. Au 31 décembre 2024, un montant de 204 millions USD a déjà été mobilisé sous forme

de placement privé avec la Banque Arabe pour le Développement Economique en Afrique (BADEA) et la Cassa Depositi e Prestiti (CDP) pour des montants respectifs de 100 millions USD et 100 millions d'euros (environ 104 millions USD).

Dans la même foulée, la Banque continue de consolider son engagement ESG/RSE afin de répondre aux priorités actuelles de la zone UEMOA. Par ses interventions, la BOAD a ainsi pleinement participé à la relance économique tout en veillant à les aligner sur son engagement sociétal. En conséquence, les économies de la région ont eu accès à des ressources longues affectées à des projets qui ciblent la majorité des Objectifs de Développement Durable.

Je voudrais vous faire noter qu'en 2024, la Banque a consacré 21,7% de ses concours au financement de projets dédiés au renforcement de la résilience au changement climatique. Environ 29,9% desdits financements alloués ont été orientés vers le renforcement du système d'alimentation en eau potable.

La BOAD a également pris part à la COP 29 afin de renforcer son positionnement en tant qu'acteur essentiel de la lutte contre les changements climatiques en Afrique de l'Ouest.

Forts de ces premiers résultats très concluants, je puis vous réaffirmer notre engagement à poursuivre, sans relâche, les efforts visant à impacter plus significativement la vie des populations de notre Union dans les prochaines années en matière d'environnement et de lutte contre le changement climatique.

I. INTRODUCTION

Le présent rapport a pour objectif de rendre compte de l'utilisation des ressources mobilisées dans le cadre de la première émission d'obligations à objectifs de développement durable de la BOAD et de mettre en exergue les impacts générés par ces investissements, en ligne avec les engagements pris dans le document cadre (Sustainability Bond Framework) afférents à l'allocation et aux impacts. Il est organisé en quatre points majeurs : (i) la présentation de la BOAD ; (ii) le cadre des obligations durables ; (iii) l'utilisation des fonds et (iv) les impacts des financements octroyés.



II. PRÉSENTATION DE LA BOAD

2.1. BOAD en bref

La Banque Ouest Africaine de Développement (BOAD) est l'Institution commune de financement du développement des Etats de l'Union Economique et Monétaire Ouest Africaine (UEMOA). Elle a été créée le 14 novembre 1973 sous la forme d'établissement public à caractère international et regroupe huit Etats membres, à savoir le Bénin, le Burkina Faso, la Côte d'Ivoire, la Guinée Bissau, le Mali, le Niger, le Sénégal et le Togo. Son Siège est à Lomé (Togo). La Banque a pour mission statutaire « de promouvoir le développement équilibré des États membres et de contribuer à la réalisation de l'intégration économique de l'Afrique de l'Ouest ».

Les opérations de la BOAD couvrent aussi bien le secteur marchand que le secteur non marchand. Elles sont financées à travers deux guichets : un guichet concessionnel dénommé Fonds de Développement et de Cohésion (FDC) et un non concessionnel appelé guichet Banque.

Les interventions se font sous différentes formes dont les plus importantes sont : i) les prêts à moyen et long termes, ii) les arrangements de financement, iii) le financement des opérations à court terme, iv) les lignes de refinancement aux Institutions Financières Nationales, v) les prises de participation et vi) le Conseil.

2.2. Renforcement du positionnement international de la BOAD

La Banque est notée depuis 2015 « investment grade » par les agences de rating Moody's (Baa1) et Fitch (BBB) et se classe parmi les meilleurs ratings en Afrique.

La BOAD s'est engagée, depuis une vingtaine d'années sur les questions de sauvegardes environnementales et sociales dans les opérations qu'elle finance.

Dans cette lancée, la Banque a pris part à la 29^{ème} Conférence des Parties (COP 29) tenue à Baku en Azerbaïdjan. Elle a suivi les négociations de l'Accord sur le Climat et participé à plusieurs événements. En marge de cet événement, la BOAD a présenté à plusieurs partenaires le programme de prêts adaptés aux catastrophes naturelles (PACAN). Elle a également partagé son expérience concernant la mise en œuvre de fonds climat, en particulier pour le financement des pertes et préjudices liées au changement climatique.

En outre, la BOAD et l'UNICEF se sont mis d'accord pour développer ensemble une Facilité Climat pour les Enfants à soumettre au Fonds Vert pour le Climat.

2.3. Plan DJOLIBA 2021-2025 :

Le cadre de l'intervention de la BOAD en matière de développement durable

Depuis janvier 2021, la BOAD met en œuvre son plan stratégique 2021-2025 dénommé plan DJOLIBA dont la vision est la suivante : « BOAD, la Banque de référence, pour un impact durable sur l'intégration et la transformation de l'Afrique de l'Ouest ». Ce plan s'inscrit dans l'ambition de la Banque de contribuer à l'atteinte des Objectifs de Développement Durable (ODD).

La vision de la BOAD est d'accroître ses moyens d'intervention sur trois axes stratégiques opérationnels tout en se concentrant sur cinq secteurs d'activités.



Axes stratégiques opérationnels

- 1** Renforcer l'intégration régionale
 
- 2** Contribuer à la création de valeur et d'emplois productifs en appui aux États et au secteur privé
 
- 3** Renforcer la résilience au changement climatique
 

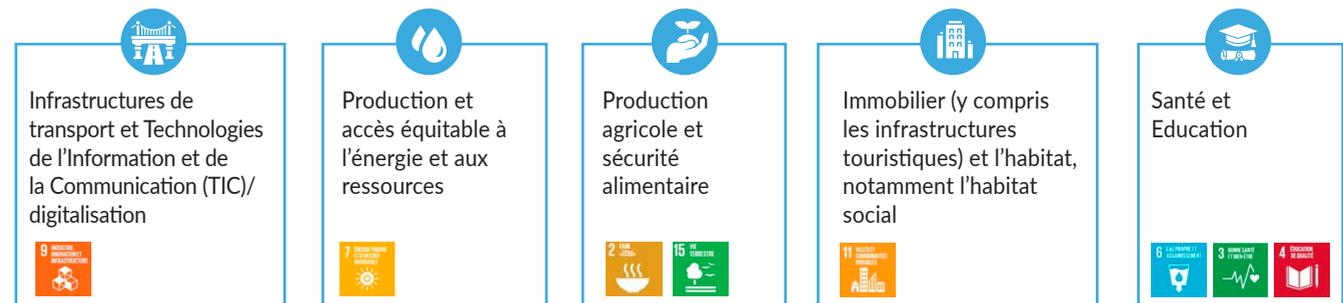
Axes stratégiques transversaux

- Augmenter les capacités de financement de la Banque**

 - Renforcement de la structure du capital
 - Optimisation de la gestion du bilan
- Renforcer les RH et les Systèmes de gestion**

 - Renforcer les compétences
 - Modernisation des systèmes de gestion et contrôle

Secteurs prioritaires





Au total, le plan DJOLIBA prévoit des engagements annuels moyens de 658,7 milliards FCFA (environ 1 milliard d'euros), soit un total de 3 293,5 milliards FCFA (5 milliards d'euros) sur les cinq années à venir.

L'année 2024 a été la quatrième année de mise en œuvre du plan DJOLIBA. Une revue à mi-parcours indépendante du plan a été réalisée. Globalement, les conclusions sont très satisfaisantes. S'agissant des axes opérationnels 1, 2 et 3 : il est noté une bonne trajectoire des financements. Toutefois, les objectifs de répartition des financements entre les axes ne sont pas respectés, en particulier en ce qui concerne l'Axe 1 « Renforcer l'intégration régionale » et l'Axe 3 « Renforcer la résilience aux changements climatiques ». Concernant l'axe relatif à la capacité de financement, la revue a relevé l'important travail accompli, qui a permis de renforcer considérablement la situation financière. La notation financière a été maintenue. Les ratios sont en nette amélioration. Quant à l'axe aux ressources humaines et systèmes de gestion, d'importants progrès ont été réalisés sur le plan de l'organisation interne (organisation, capital humain, culture) pour refléter les priorités de Djoliba notamment accroître l'efficacité opérationnelle.

2.4. Faits marquants de la BOAD au titre de l'exercice 2024

- Lancement le 17 avril de la phase pilote du Projet de Prêts Adaptés aux Catastrophes Naturelles (PACAN) :** Le Projet de Prêts Adaptés aux Catastrophes Naturelles est un produit innovant développé par la KfW et la BOAD, appuyées par des experts de la Frankfurt School et de Munich Re, pour le renforcement de la résilience climatique et sanitaire des États membres de l'UEMOA. L'initiative PACAN entend relever le défi du changement climatique et des catastrophes naturelles et sanitaires, en combinant une offre de prêts à faible taux d'intérêt à un produit d'assurance adapté. Cette phase pilote du Projet PACAN couvre le Bénin, la Côte d'Ivoire, le Sénégal, et le Togo, et offre des prêts à des conditions avantageuses pour financer des projets d'adaptation au changement climatique, combinés à une assurance paramétrique, qui s'active automatiquement et rapidement en cas de catastrophe.
- Signature d'un protocole d'accord le 8 mai entre la BOAD et la Cassa Depositi e Prestiti (CDP) pour la promotion de nouvelles opportunités d'affaires et de stratégies de co-financement au profit d'entreprises italiennes et africaines :** Cet accord intervient en marge de la conférence Dialogue Inter-Entreprises Italie-Afrique, organisée par le Ministère italien des Affaires Etrangères et de la Coopération Internationale. L'évènement a réuni plusieurs Banques de Développement et Institutions financières régionales.

Cette plateforme de dialogue et d'échanges entend consolider les relations de coopération entre l'Italie et les pays africains, dans les domaines prioritaires que sont le secteur privé, les infrastructures, la sécurité alimentaire et énergétique.

- Signature le 30 mai d'une police d'assurance d'une valeur de 100 millions d'euros entre ATIDI et la BOAD pour la couverture du portefeuille de prêts non-souverains de la Banque afin de renforcer les investissements dans les secteurs économiques clés :** African Trade & Investment Development Insurance (ATIDI) et la Banque Ouest Africaine de Développement (BOAD) ont procédé à la signature d'une police d'assurance de cinq ans pour la couverture d'un portefeuille de 100 millions d'euros d'encours des prêts consentis par la BOAD à des entités non-souveraines au Bénin, au Burkina Faso, en Côte d'Ivoire, au Sénégal et au Togo.

ATIDI fournira une couverture complète contre le défaut de paiement du portefeuille d'encours de prêts de la BOAD. De façon spécifique, cela permet de couvrir les premières pertes sur remboursements du principal au prorata avec la Banque, jusqu'à hauteur de 100 millions d'euros pour un encours total de 224 millions d'euros. Pendant la durée de validité de la police, la BOAD et ATIDI peuvent également convenir de rattacher de nouveaux prêts au portefeuille. Cette opération représente une étape importante dans les efforts déployés par

ATIDI et la BOAD pour mobiliser les investissements du secteur privé dans divers secteurs économiques de la zone UEMOA.

● **Conclusion d'un Accord le 28 juin entre la BOAD et le Regroupement des Organisations Professionnelles des TIC de l'UEMOA (ROP-TIC) pour la promotion de la digitalisation dans l'espace UEMOA :**

Cet Accord-cadre, qui s'inscrit dans le Programme Régional de Développement de l'Economie Numérique (PRDEN), vise à favoriser un partenariat dynamique et durable entre le secteur privé du numérique de l'espace UEMOA et la BOAD, ciblant ainsi les questions d'intérêt commun à fort impact.

● **Signature le 2 août de la 1^{ère} obligation hybride, verte, libellée en euros, avec la Cassa Depositi e Prestiti (CDP) agissant pour le compte du fonds italien pour le climat :**

cette émission innovante jamais émise par une banque multilatérale de développement a pour objectif de renforcer la base de capital de la Banque, soutenir sa notation et préserver ainsi sa capacité d'accès aux financements internationaux à des coûts compétitifs. D'une valeur de 100 millions d'euros, centrée autour de l'atténuation du changement climatique en Afrique de l'ouest, les fonds seront utilisés pour la construction et la réhabilitation des infrastructures de production d'électricité à partir de sources renouvelables, afin de diversifier le mix énergétique, éviter les émissions de CO_2 et réduire les coûts de production de l'énergie, contribuant ainsi à la réalisation de plusieurs objectifs de développement durable (ODD) des Nations unies, en particulier l'ODD 7 (« une énergie abordable et propre »), dans les pays membres de l'UEMOA : Bénin, Burkina Faso, Côte d'Ivoire, Guinée-Bissau, Mali, Niger, Sénégal et Togo.

● **La BOAD lance le 19 septembre le programme de « Prêts adaptés aux catastrophes naturelles » pour son portefeuille de prêts souverains :**

La phase pilote du projet couvre le Bénin, la Côte d'Ivoire, le Sénégal et le Togo, pour un portefeuille de prêts s'élevant à plus de 350 millions de dollars (environ €314 millions et 206 Mds de FCFA) qui sera ainsi couvert, pour la première fois par une assurance paramétrique contre les catastrophes naturelles et sanitaires. Le caractère innovant et inédit de ce produit réside dans la combinaison d'une offre de prêts bonifiés à un produit d'assurance paramétrique. Ce projet permettra aux pays membres de la BOAD de poursuivre leurs investissements et projets liés au changement climatique tout en renforçant leur résilience. Ainsi, à la survenance d'une catastrophe naturelle ou sanitaire : sécheresse, inondations, épidémie ou pandémie, le déclenchement du mécanisme d'assurance permettra de lever temporairement l'obligation de remboursement des pays emprunteurs. Le mécanisme d'assurance fournit donc indirectement une aide financière, en cas de survenance de catastrophes, sans affecter les contrats de prêts sous-jacents, offrant ainsi une flexibilité et un allègement financier rapide.

Cette solution innovante proposée par la BOAD, à l'initiative de la KfW est le résultat d'une synergie entre plusieurs acteurs : l'African Risk Capacity limited (ARC Ltd) qui assure la BOAD contre les pertes liées au report des annuités, Munich re qui fournit une réassurance à l'ARC Ltd et qui a été mandaté avec la Frankfurt School of Finance and Management par la KfW pour le développement et la mise en œuvre du projet.



- **Moody's Ratings confirme la notation Baa1 de la Banque Ouest Africaine de Développement avec une amélioration de la perspective à stable :** L'amélioration de la perspective de négative à stable traduit notamment les anticipations par l'agence de la poursuite du renforcement des fonds propres et de la structure du capital de la Banque, de l'amélioration de la performance de ses actifs, ainsi que du maintien d'un excellent profil de liquidité et de financement, incluant son accès au refinancement de la BCEAO. La confirmation de la note de crédit de la Banque à Baa1 reflète en particulier l'engagement solide de ses actionnaires, sur une base continue et lors de circonstances exceptionnelles, et leur capacité à soutenir son expansion, lui permettant de remplir son mandat d'Ins-titution de financement du développement.
- **Le 21 novembre, Déclenchement du mécanisme d'assurance « Prêts Adaptés aux Catastrophes Naturelles » (PACAN), en faveur de la République Togolaise :** À la suite des fortes pluies et inondations, qui ont frappé plusieurs régions du Togo, en octobre, le PACAN a été ac-tivé pour offrir un soutien budgétaire et des liquidités rapides au pays, lui permettant de faire face aux dommages et aux besoins urgents des populations touchées par cette catastrophe. En effet, une indemnité de 6,6 millions d'euros sera reversée à la BOAD par l'African Risk Capacity Limited (ARC Ltd) pour couvrir les deux prochaines échéances des prêts inclus dans le portefeuille PACAN du Togo. La couverture des obliga-tions de remboursement des prêts par l'assurance PACAN permettra ainsi de libérer des fonds pour le pays et de les réorienter vers l'aide d'urgence et la reconstruction.
- **Le 23 octobre, d'une subvention de 29 milliards FCFA (44,02 M EUR) du Fonds Vert pour le Climat (FVC) pour financer la lutte contre les changements climatiques au Bur-kina, en Côte d'Ivoire, au Mali et au Niger :** Le Fonds Vert Climat a approuvé, en faveur de la Banque Ouest Africaine de Dévelop-pement (BOAD), le Programme Régional LOCAL Plus, en Afrique de l'Ouest, pour le Burkina Faso, la Côte d'Ivoire, le Mali et le Ni-ger, ayant pour objet de faciliter l'accès des collectivités locales et du secteur privé de ces pays aux financements de l'action clima-tique, à travers un soutien technique, un appui budgétaire et un renforcement des capacités. Le programme d'un montant total de 52,82 M EUR (35 milliards FCFA) sur une période de mise en œuvre de cinq ans bénéficiera d'une subvention du Fonds Vert pour le Cli-mat (FVC) d'un montant de 44,02 M EUR (29 milliards FCFA).
- **Le 4 décembre, Lancement du Fonds de Transformation Digitale (FTD) :** Le Fonds de Transformation Digitale (FTD) est une ini-tiative de la BOAD et la KfW pour répondre aux besoins croissants de digitalisation dans les pays membres de l'UEMOA. C'est un levier essentiel pour accélérer la transformation digitale des administra-tions publiques. Le FTD a pour objectif de répondre aux besoins de financement et de développement des systèmes d'information des administrations publiques des pays membres de l'UEMOA. Il se distingue par : (i) La disponibilité des ressources qui sont accessibles à tous les pays de l'UEMOA ; (ii) La spécialisation du Fonds qui est dédié exclusivement à la digitalisation des administrations publiques ; (iii) l'adaptabilité des solutions qui sont modulables selon les besoins spécifiques des pays.
- **Le Groupe de la Banque Africaine de Dévelop- pement (BAD) signe le 6 décembre un accord pour une prise de participation de 24 millions de dollars dans la Banque Ouest Africaine de Développement (BOAD) :** cet investissement contribuera à l'augmentation de capital de la BOAD, approuvée par le Conseil d'administration en décembre 2022. Elle comprend 10,8 millions de dollars de capital callable, mis à disposition sur la période 2023-2027 et porte la part de la Banque Africaine de Développement dans la BOAD de 0,54 % à 1 %.

III. CADRE DES OBLIGATIONS DURABLES

Le cadre des obligations durables de la BOAD ou Sustainable Bond Framework a été élaboré conformément aux Principes des Obligations Vertes (GBP), des Obligations Sociales (SBP) et des Obligations Durables (SBG) de l'Association Internationale des Marchés de Capitaux (ICMA)² et est conforme aux dernières versions de ces textes.

Pour chaque émission d'obligations durables, la BOAD s'engage ainsi à respecter les quatre principes clés suivants : l'utilisation des fonds, le processus d'évaluation et de sélection des projets, la gestion des fonds et l'élaboration des rapports d'allocation et d'impact.

En vertu de ce cadre, la BOAD peut émettre des Obligations Durables (ci-après désignés les « Obligations Durables ») sous différents formats :

- Les Obligations Vertes : 100 % des fonds collectés seront alloués à des projets verts éligibles ;
- Les Obligations Sociales : 100 % des fonds collectés seront alloués à des projets sociaux éligibles ;
- Les Obligations Durables : 100 % des fonds collectés seront alloués à des Projets Verts et à des Projets Sociaux éligibles.

Les critères d'éligibilité relatifs aux projets éligibles figurent dans le Sustainability Bond Framework³. En accord avec les meilleures pratiques de marché, ce dernier a fait l'objet d'une revue indépendante par l'agence Vigeo Eiris (Second Party Opinion) qui a confirmé son alignement avec les Principes de l'ICMA et qui lui a attribué la note « avancée ».



²<https://www.icmagroup.org/sustainable-finance/the-principles-guidelines-and-handbooks/>

³<https://www.boad.org/en/sustainability-bond-framework-spo/>

IV. UTILISATION DES FONDS

4.1. Rappel des dispositions du Cadre des obligations durables

Un des engagements du cadre des obligations durables, en accord avec les principes rappelés à la page précédente, est le suivi via des rapports d'allocation et d'impact. Cet engagement consiste en la publication d'un rapport de redevabilité. La BOAD mettra ledit rapport à la disposition des investisseurs sur son site internet. Ce rapport comporte un volet relatif à l'utilisation des ressources et un volet se rapportant aux impacts des différents projets financés.



4.2. Suivi de l'utilisation des ressources

Le suivi de l'affectation des ressources au portefeuille de Projets éligibles est effectué par le Comité des obligations durables mis en place au sein de la Banque. Ce Comité a en charge : i) le suivi des projets financés ou refinancés et l'exclusion des projets ne répondant plus aux critères d'éligibilité, ii) la mise à jour du Framework des obligations durables, iii) l'élaboration du reporting à diffuser aux investisseurs, et iv) le recrutement et la revue des rapports des auditeurs externes indépendants.

La BOAD a retenu son Commissaire aux Comptes, KPMG, en qualité d'auditeur indépendant chargé de produire un rapport indépendant pour s'assurer que l'affectation des ressources est conforme au Framework. Ce rapport a fait l'objet d'une mission d'assurance couvrant la période allant du 01 janvier au 31 décembre 2023 certifiant que l'affectation des ressources est conforme au Framework de la BOAD.

4.3. Rappel des caractéristiques de l'émission obligataire

Tableau 1 : caractéristiques de l'émission

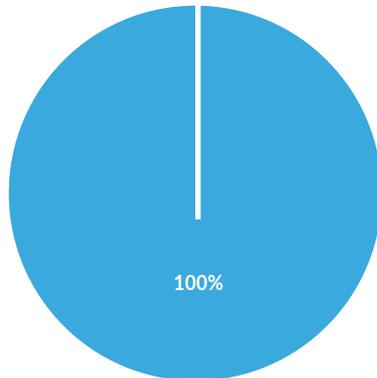
Emetteur	BOAD
ISIIN	XS2288824969 / XS2288825263
Devise	EURO
Montant	750 Millions EUR*
Date d'émission	22 janvier 2021
Date d'échéance	22 janvier 2033

*soit 491 968 millions FCFA



4.4. Allocation des ressources

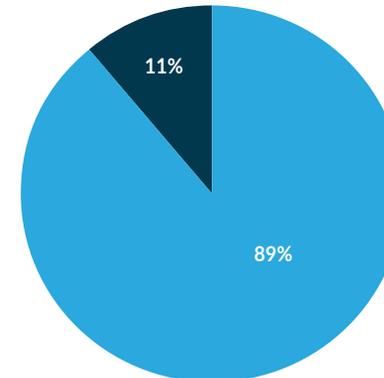
1. Allocation globale des ressources de l'émission



■ Allocation effectuée
 Montant non alloué

	Emission TATA SOMBA	Allocation effectuée	Montant non alloué	Taux d'allocation (%)
Montant (millions FCFA)	491 967,75	491 967,75	-	100
Montant (millions EUR)	750,00	750,00	-	

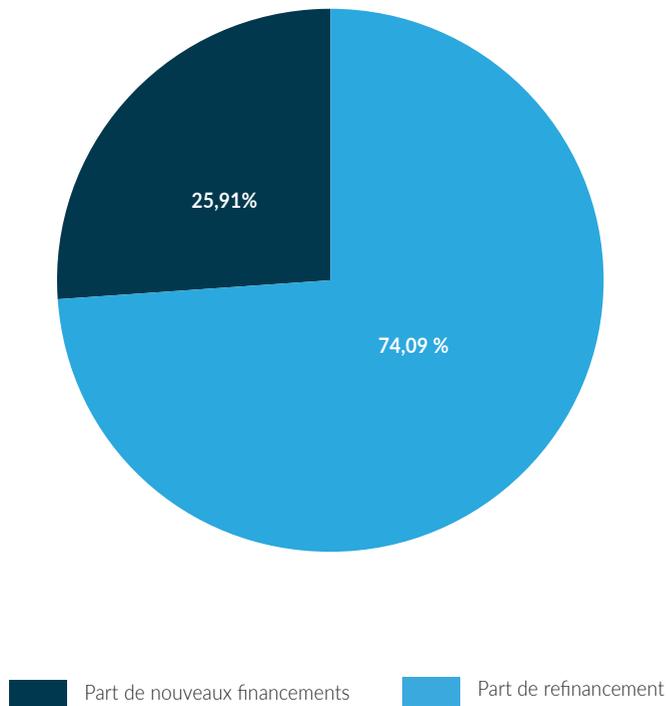
2. Allocation par type de projets (millions EUR)



■ Projets verts
 ■ Projets sociaux

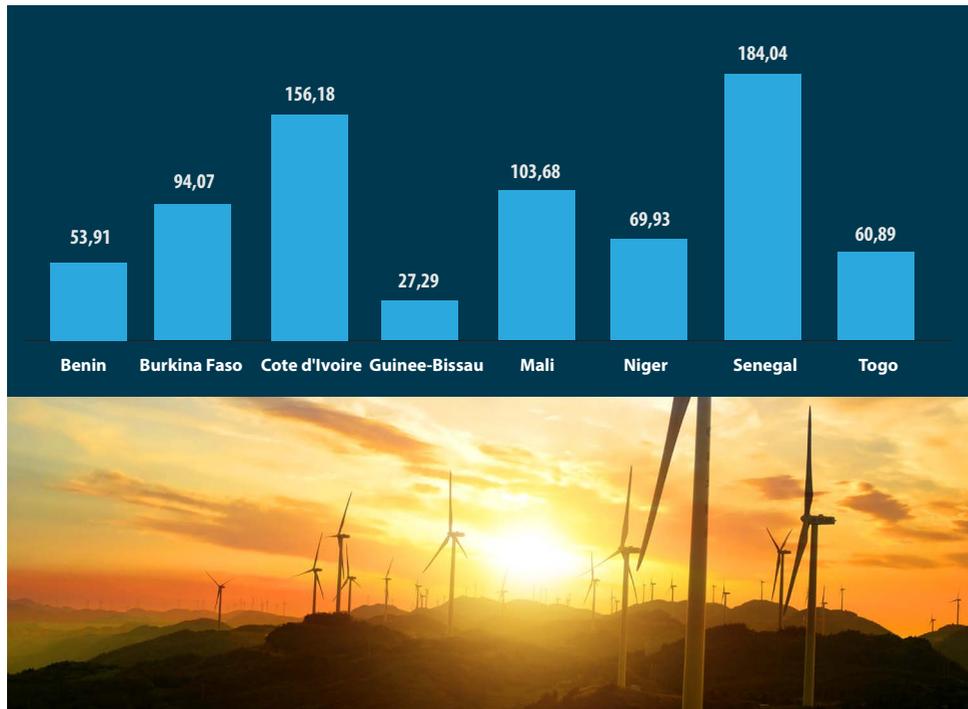
Rubriques		Projets verts	Projets sociaux	Total général
Montant alloué	millions FCFA	52 000,00	439 967,75	491 967,75
	millions EUR	79,27	670,73	750,00
Nombre de projets		6	44	50

3. Allocation en fonction de l'année d'octroi du financement BOAD



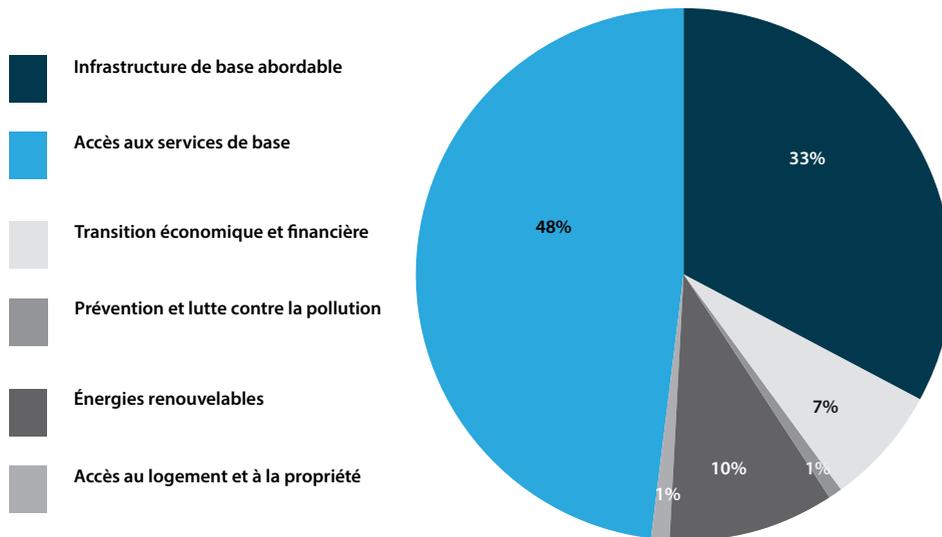
Rubriques	Montant alloué		Nombre de projets
	Millions FCFA	Millions EUR	
Projets financés en 2022	84 077,77	128,18	10
Projets verts	15 000,00	22,87	2
Projets sociaux	69 077,77	105,31	8
Projets financés en 2021	43 400,00	66,16	5
Projets verts	20 000,00	30,49	2
Projets sociaux	23 400,00	35,67	3
Projets financés entre 2018 et 2020	364 489,98	555,66	35
Projets verts	17 000,00	25,92	2
Projets sociaux	347 489,98	529,75	33
Total général	491 967,75	750,00	50

4) Allocation par pays (millions EUR)



Pays	Montant alloué			Nombre de projets
	Millions FCFA	Millions EUR	Proportion	
Bénin	35 362,27	53,91	7,19%	3
Burkina Faso	61 708,27	94,07	12,54%	8
Côte d'Ivoire	102 449,52	156,18	20,82%	11
Guinée Bissau	17 900,27	27,29	3,64%	1
Mali	68 011,27	103,68	13,82%	7
Niger	45 874,27	69,93	9,32%	5
Sénégal	120 723,62	184,04	24,54%	10
Togo	39 938,27	60,89	8,12%	5
Total général	491 967,75	750,00	100,00%	50

5) Allocation par secteur (%)



	Montant alloué		Nombre de projets
	Millions FCFA	Millions EUR	
Accès au logement et à la propriété	4 884,23	7,45	1
Accès aux services de base	236 179,92	360,05	16
Infrastructure de base abordable	163 570,60	249,36	21
Transition économique et financière	35 333,00	53,86	6
Prévention et lutte contre la pollution	4 000,00	6,10	1
Énergies renouvelables	48 000,00	73,18	5
Total général	491 967,75	750,00	50

NB : l'allocation par pays et par secteur est jointe en annexe.

V. IMPACTS DES FINANCEMENTS OCTROYÉS

Les financements octroyés concourent à la génération d'impacts sur les populations. Le système de suivi-évaluation a permis de compiler les impacts constatés entre 2021 et 2024 dans le tableau suivant. Les projets contribuent à la réalisation des ODD 1 (Pas de pauvreté) ; 2 (sécurité alimentaire et promotion de l'agriculture durable) ; 3 (Bonne santé et bien-être) ; 4 (Éducation de qualité) ; 6 (Eau et assainissement) ; 7 (Énergie propre et d'un coût abordable) ; 8 (Travail décent et croissance économique) ; 13 (Mesures relatives à la lutte contre les changements climatiques). Les impacts s'accroîtront dans les années à venir avec l'achèvement des projets imputés. Ainsi, ce reporting inaugural sur l'impact porte uniquement sur les projets en exécution (résultats ex-ante) ou achevés ayant produits des outputs et des outcomes⁴.

⁴ Voir Annexe 3 sur les notions de résultats de développement et d'impact



5.1. Catégories de projets environnementaux

Catégories de projets éligibles	Contexte et description des projets emblématiques éligibles	Mesure de l'impact	Contribution aux ODD
Énergie renouvelable	<p>Contexte</p> <p>L'accès à l'énergie renouvelable est un enjeu majeur dont les efforts doivent être soutenus dans les Etats membres de l'UEMOA.</p> <p>L'une des stratégies phares adoptée par le Togo, pays dans lequel on trouve ce type de projets dans le cadre ce reporting, est l'extension du réseau afin d'y raccorder de plus en plus de ménages ruraux. Cette approche nécessite d'accroître la capacité de production d'énergie du pays.</p> <p>La technologie solaire offre une opportunité d'accroître la capacité de production d'énergie électrique et le taux d'électrification du pays (45% sur le plan national en 2018 et 12% en milieu rural).</p> <p>Exemple de projets emblématiques</p> <p>La centrale solaire photovoltaïque (sans stockage) au Togo d'une capacité de production de 50 MWc / 40 MVA. Située dans la région centrale du Togo, le projet couvre une superficie de 94 hectares. Elle est raccordée au réseau national et produit environ 90 255 MWh d'énergie par an. Le projet contribue à l'accès universel à l'électricité. Il permet de desservir 158 333 ménages togolais et d'économiser plus d'un million de tonnes d'émissions de CO2 tout au long de l'exploitation. Le projet est achevé et les impacts escomptés ont été réalisés.</p> <p>Le projet de construction d'une centrale solaire photovoltaïque d'une capacité de 42 MWc à Awandjelo en République Togolaise, permettra d'augmenter la production annuelle d'énergie électrique en phase d'exploitation de 65 GWh. Cette production additionnelle permettra (i) d'augmenter la population ayant accès à l'électricité de 253 350 personnes ; (ii) de faire passer la part des Energies Renouvelables dans le mix énergétique du pays de 27% en 2021 à 40% en 2024 ; et d'augmenter le taux d'électrification du pays de 59% en 2021 à 75% en 2025 ; (iii) d'éviter directement et indirectement 52 328 tonnes d'équivalent de CO2. Le projet poursuit sa mise en œuvre. Les infrastructures sont en cours de réalisation. Les impacts pourront être communiqués suite à leur achèvement.</p>	<ul style="list-style-type: none"> • Capacité de production d'énergie renouvelable solaire : 92 MWc • Production annuelle d'énergie renouvelable solaire : 155 255 MWh • Estimation des émissions de CO2 évitées : 1 052 328 TeqCO2 • Ménages desservis par l'énergie solaire : 158 333 • Population ayant accès à l'électricité : 253 350 (avec le projet de construction d'une centrale solaire photovoltaïque d'une capacité de 42 MWc à Awandjelo) • Création d'emplois : 600 emplois dont 20 femmes au cours de la mise en œuvre du projet. En outre, au cours de l'exploitation du projet, il a été créé 13 emplois dont 2 femmes. <p>Dans le cadre des mesures environnementales et sociales :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Construction de 3 bâtiments de 3 salles de classes avec bureau et 2 bâtiments de 4 salles de classes avec bureau dans 5 établissements. Lesdits bâtiments ont été réalisés en remplacement d'abris provisoires difficilement accessibles pendant les périodes de pluie. Ils ont permis de réduire le déficit de l'offre scolaire et ont donné accès à des salles de classes en bon état comparativement aux abris provisoires, à 856 élèves dont 403 filles représentant 47,1% des bénéficiaires. - Construction ou réhabilitation de latrines dans chacun des établissements bénéficiaires (5 latrines) - Construction d'un complexe de santé comprenant une maternité de 6 salles, une pédiatrie de 6 salles et un « bureau caisse ». <p>En matière de conservation de la biodiversité et de la gestion durable des ressources vivantes :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Pour réduire l'impact de l'abattage des arbres dans la zone du projet, le reboisement compensatoire a été réalisé sur 18 sites couvrant une superficie de 120 ha. Sur ces sites, 48 789 plans ont été implantés. 	 <p>13 MESURES RELATIVES À LA LUTTE CONTRE LES CHANGEMENTS CLIMATIQUES</p> <p>7 ÉNERGIE PROPRE ET DURABLE</p>

5.2. Catégories de projets sociaux

Catégories de projets éligibles	Contexte et description des projets emblématiques éligibles	Mesure de l'impact ⁵	Contribution aux ODD
Accès aux services essentiels – Santé	<p>Contexte</p> <p>Dans le contexte de l'expansion de la pandémie de la COVID-19 dans les Etats membres de l'UEMOA, la BOAD, afin de les soutenir, a initié deux interventions d'un montant total de 200 milliards FCFA dont une partie a été imputée sur les ressources de cette émission obligataire. L'intervention de la BOAD visait à mettre urgemment à disposition des Autorités nationales, des ressources financières en vue de contribuer à la mise en œuvre de leurs Plans de Riposte contre la COVID-19.</p> <p>Exemple de projets emblématiques</p> <p>Des facilités de lutte contre la COVID-19 ont été allouées à chaque État membre.</p> <p>Sur le plan de la surveillance épidémiologique, la mise en œuvre du plan de riposte s'est notamment traduite par la mise en place de 186 équipes d'intervention rapide (infirmiers, techniciens de laboratoires, hygiénistes, épidémiologistes, assistants sociaux et psychologues) pour assurer l'investigation des alertes, l'isolement de cas dépistés positifs, le suivi de leurs contacts et l'orientation des cas graves vers les sites de prise en charge. Les projets sont achevés et les impacts escomptés ont été atteints.</p>	<ul style="list-style-type: none"> • Sites de tri et de dépistage accessibles aux populations : 103 • Personnel du corps médical mobilisé : 857 • Équipes d'intervention rapide : 186 • Laboratoires de dépistage : 13 	

⁵ Il est à noter qu'il s'agit ici d'une approche contributive.

Catégories de projets éligibles	Contexte et description des projets emblématiques éligibles	Mesure de l'impact	Contribution aux ODD
Accès aux services essentiels - Éducation	<p>Contexte</p> <p>L'accès à une éducation de qualité est contraint dans certains États membres de l'UEMOA par l'existence de salles de classes sous forme d'abris provisoires (murs en banco, toitures en paille, absence de latrine). Par exemple, les abris provisoires constituent 10% des infrastructures scolaires publiques au Sénégal. A cet égard, près de 200 000 élèves évoluant dans des conditions d'enseignement précaires et aléatoires ne bénéficient pas d'une année scolaire normale. En effet, les élèves qui reçoivent les enseignements dans les abris provisoires sont constamment soumis aux aléas et autres nuisances, à savoir les pluies, le froid, les vents de sable, la forte chaleur, les risques d'incendies, la pollution sonore, etc. Cette situation écourte l'année scolaire d'environ 250 heures et pose de ce fait, la problématique de l'équité en milieu scolaire.</p> <p>Dans ce contexte, la BOAD a mis en place une approche visant à offrir des infrastructures scolaires de qualité aux enfants défavorisés afin de leur offrir de meilleures conditions d'apprentissage et de réduire le taux d'abandon dans les écoles concernées.</p>	<ul style="list-style-type: none"> • Salle de classes construites : 4 125 • Blocs administratifs : 1 874 • Blocs d'hygiènes (latrine avec prise en compte du genre) : 1 058 • Elèves bénéficiaires : 217 898 dont 111 958 filles • Etudiants bénéficiant des infrastructures numériques installées : 10 000 	

Catégories de projets éligibles	Contexte et description des projets emblématiques éligibles	Mesure de l'impact	Contribution aux ODD
Accès aux services essentiels - Éducation	<p>Exemples de projets emblématiques</p> <p>Le projet de construction de 1 528 salles de classes, en remplacement d'abris provisoires, et d'ouvrages annexes (première tranche de 510 salles de classes) en République du Sénégal. Le projet a pour objet, la construction, dans les quatorze (14) Régions du Sénégal : i) de salles de classes équipées, en remplacement d'abris provisoires, ii) de blocs administratifs équipés, iii) de blocs d'hygiène et iv) de 9 782 mètres linéaires de murs de clôture et 59 000 mètres linéaires de murs de clôture en matériaux locaux. Le projet est en cours d'achèvement.</p> <p>Le projet de construction et d'équipement de quatre (04) lycées et d'un (01) collège d'excellence avec internat pour jeunes filles en République de Côte d'Ivoire. Le projet a pour objet, la construction et l'équipement d'établissements scolaires d'excellence avec internat destinés aux jeunes filles méritantes et issues de toutes les couches socio-économiques, qualifiées pour suivre l'enseignement secondaire en République de Côte d'Ivoire. L'objectif global du projet est de faire la promotion de l'excellence par la mise en place d'infrastructures éducatives/scolaires dédiées permettant l'augmentation du taux de scolarisation et d'achèvement scolaire des jeunes filles au niveau de l'enseignement secondaire. Plus spécifiquement, le projet permettra d'installer une capacité d'accueil par lycée de 25 salles de classe pour 1 000 élèves filles dont 800 internes et un (01) collège avec une capacité d'accueil de 16 salles de classe pour 640 élèves filles dont 400 internes. Le projet poursuit son exécution.</p> <p>Le projet de construction et d'équipement de l'Université Virtuelle du Burkina Faso (UV-BF) a été financé afin d'accroître l'offre et d'améliorer la qualité de l'enseignement supérieur, de la formation et de la recherche scientifique, du Burkina Faso. Le projet a pour objet la construction et l'équipement de l'Université Virtuelle du Burkina Faso (UV-BF) pour les étudiants issus de toutes les couches socio-économiques, désirant suivre des formations de niveau supérieur au Burkina Faso. Il s'agit spécifiquement de (i) la construction et l'équipement du siège ainsi que le renforcement des infrastructures informatiques de l'UV-BF à Ouagadougou à travers (a) l'augmentation de la capacité du DataCenter de cette université pour atteindre une capacité d'accueil de 10 000 étudiants- utilisateurs, (b) l'installation de quatre (04) stations de télémédecine et (c) l'augmentation des capacités du laboratoire de réalité virtuelle ainsi que (ii) la construction et l'équipement de quatre (04) Espaces Numériques Ouverts (ENO) à Ouagadougou, Bobo-Dioulasso, Koudougou et Ziniaré. Le projet poursuit son exécution.</p>		

Catégories de projets éligibles	Contexte et description des projets emblématiques éligibles	Mesure de l'impact	Contribution aux ODD
Accès aux services essentiels – Assurance agricole	<p>Contexte</p> <p>La BOAD soutient le renforcement de la résilience et les capacités d'adaptation face aux aléas climatiques. Elle apporte un appui adapté dans le cadre de la réalisation de projets destinés à bâtir une résilience face aux risques climatiques et à la réduction de la vulnérabilité des producteurs aux risques climatiques.</p> <p>Exemple de projet emblématique</p> <p>Le projet de mise en place d'un mécanisme d'assurance récolte indiciaire en République de Côte d'Ivoire : Il a pour objet de réduire la vulnérabilité des producteurs face aux aléas climatiques, à travers la mise à disposition de produits d'assurance récolte indiciaire. En outre, le projet vise, à moyen et long terme, l'amélioration de la sécurité alimentaire et du bien-être des producteurs. Il permettra de : i) fournir une police d'assurance récolte indiciaire aux producteurs de coton, palmier à huile et riz ; ii) améliorer les systèmes de collecte et de gestion des données météorologiques et agricoles des filières et iii) renforcer les capacités des acteurs agricoles en assurance récolte indiciaire. Le projet poursuit son exécution.</p>	<ul style="list-style-type: none"> • Producteurs de coton bénéficiant de produits d'assurance récolte indiciaire : 30 000 ; • Producteurs de palmiers bénéficiant de produits d'assurance récolte indiciaire : 10 000 ; • Producteurs de riz bénéficiant de produits d'assurance récolte indiciaire : 600 000 	

Catégories de projets éligibles	Contexte et description des projets emblématiques éligibles	Mesure de l'impact	Contribution aux ODD
Accès aux services essentiels – agriculture intelligente	<p>Contexte</p> <p>Le secteur agricole occupe une place cruciale dans les pays de l'UEMOA : il fournit 65% des emplois et contribue en moyenne à 28% du PIB. Malgré son rôle important, il est peu développé dans la plupart des pays africains. Or, dans les zones rurales, où la majorité de la population vit de l'agriculture (plus de 90%), la pauvreté atteint des niveaux encore élevés. En dépit du rôle que peut jouer l'agriculture en matière de réduction de la pauvreté dans les zones rurales, le secteur agricole fait face à un certain nombre de défis à relever. Il s'agit entre autres de : (i) faibles niveaux d'utilisation d'intrants et de mécanisation, (ii) faible accès aux crédits et aux marchés pour les petits exploitants de la région ; (iii) effets du changement climatique.</p> <p>C'est dans ce contexte que la BOAD s'emploie à développer un secteur agricole plus productif et plus durable dans les huit (08) pays ouest-africains en vue de contribuer à assurer la sécurité alimentaire de demain et à la réduction de la pauvreté. Elle soutient le renforcement de la résilience et des capacités d'adaptation face aux aléas climatiques et contribue à la gestion durable des ressources en eau et à la réduction de la facture énergétique de l'irrigation.</p> <p>Exemple de projet emblématique</p> <p>Le projet d'aménagement hydro-agricole avec des pratiques agricoles intelligentes et résilientes au changement climatique (PAHA-AIC) : il a pour objet, l'aménagement de 1 000 ha et la réhabilitation de 749 ha de périmètres agricoles, répartis sur vingt-cinq (25) sites en unités de 5 ha avec un système d'irrigation économe (kits goutte à goutte et système californien) et de pompage solaire (kits solaires photovoltaïques). Il contribue à assurer durablement la sécurité alimentaire par le renforcement de la résilience des populations face aux changements climatiques, à travers les techniques modernes d'irrigation et de productions agricoles. Spécifiquement, le projet permet de : i) réduire d'au moins 80% la consommation d'eau et d'au moins 40% les charges énergétiques de l'irrigation des périmètres à aménager ii) contribuer à l'amélioration des revenus des exploitants d'au moins 50% en année de croisière sur les sites aménagés et des conditions de vie des populations, notamment les groupes les plus vulnérables composés de femmes et de jeunes et iii) assurer la durabilité des aménagements et la valorisation de la production à travers le renforcement des capacités des acteurs et l'organisation des producteurs dans la zone du projet. Le projet poursuit son exécution.</p>	<ul style="list-style-type: none"> • Production durable de céréales : 6 600 tonnes ; • Production durable de maraichers : 55 000 tonnes ; • Nombre de ménages en situation de sécurité alimentaire augmente de 11 400, passant de 45 700 en 2021 à 57 100 en 2027 ; • Equivalent dioxyde de carbone (CO₂) évité : 35 317 tonnes. 	

Catégories de projets éligibles	Contexte et description des projets emblématiques éligibles	Mesure de l'impact	Contribution aux ODD
<p>Infrastructures de base abordables - Développement de projets fournissant et élargissant l'accès à l'eau potable -</p>	<p>Contexte</p> <p>L'accès à l'eau potable est une problématique majeure en milieux rural et urbain dans les États membres de l'UEMOA. En Côte d'Ivoire, en particulier à Abidjan, le déficit d'eau potable est estimé à 30%. Ce manque d'eau potable résulte de plusieurs facteurs, notamment une production et une capacité de stockage insuffisantes. En outre, la saturation des installations (taux de point de 96%) et le sous-dimensionnement du réseau occasionnent de fréquentes baisses de pression allant au manque d'eau potable dans certaines zones.</p> <p>Exemple de projet emblématique</p> <p>Le projet d'usine d'eau potable de la Mé : il a pour objet, le renforcement du système d'alimentation en eau potable de la ville d'Abidjan à partir de la nappe du Sud-Comoé, par : (i) la réalisation de champs de captage de forages ; (ii) la construction et l'équipement de stations de neutralisation à la chaux et de désinfection au chlore ; (iii) la construction de réservoirs ; (iv) la construction de stations de pompage ; (v) la fourniture et la pose de canalisations et vi) la réhabilitation de châteaux d'eau. Le projet poursuit son exécution.</p>	<ul style="list-style-type: none"> • Nouveaux bénéficiaires de raccordement aux adductions d'eau potable : 1 500 000 • Volume d'eau produit (M³/jour) : 160 000 	

Catégories de projets éligibles	Contexte et description des projets emblématiques éligibles	Mesure de l'impact	Contribution aux ODD
<p>Infrastructures de base abordables - Développement de projets fournissant et élargissant l'accès à l'assainissement</p>	<p>Contexte</p> <p>Le mauvais état des infrastructures d'assainissement est marqué, dans certains pays de l'UEMOA, par un système collectif de gestion des eaux usées ne couvrant pas toutes les zones de sorte que de nombreux ménages pratiquent encore l'assainissement autonome, avec un rejet anarchique des effluents dans la nature. A titre illustratif, à Abidjan, dans certaines communes les exutoires des conduites d'eaux usées ne sont pas raccordés au collecteur de base entraînant des rejets d'effluents collectés dans les canaux d'eaux pluviales. En outre, environ 86% des eaux usées et des déchets solides non collectés sont rejetés directement dans la baie lagunaire de Cocody à travers le réseau d'eaux pluviales. Les canaux bouchés par des déchets solides entraînent des inondations. La santé publique est ainsi menacée, exposant la population à des maladies telles que les diarrhées, le choléra, la bilharziose, la fièvre typhoïde et le paludisme.</p> <p>Exemple de projet emblématique</p> <p>Le projet d'assainissement du Bassin versant du Gourou à Abidjan en Côte d'Ivoire : il a pour objet la construction d'un système d'assainissement. Les objectifs visés sont de : i) réduire les rejets d'eaux usées dans les canaux pluviaux et dans les eaux de surface et ii) d'améliorer la gestion de la filière des déchets solides en portant la proportion de tri et de valorisation des déchets plastiques de 0% à 42%.</p> <p>Le projet de renforcement du réseau d'assainissement des eaux pluviales de la ville de Ouagadougou : aménagement de l'exutoire au niveau du parc de Bangr weogo au Burkina Faso.</p> <p>Le projet a pour objet de contribuer à l'amélioration du cadre de vie des populations de la ville de Ouagadougou. Plus spécifiquement, le projet vise à : i) faciliter le drainage des eaux pluviales dans la ville de Ouagadougou en réduisant, de manière très significative, le taux des habitations inondées pendant les saisons pluvieuses ; ii) améliorer l'environnement urbain et la circulation des usagers du Parc Bangr Wéogo et iii) augmenter le nombre de personnes adoptant les bonnes pratiques de préservation de la salubrité publique. Le projet s'achèvera en 2025.</p>	<ul style="list-style-type: none"> • Nouveaux ménages raccordés au réseau d'assainissement : 399 ; • Réseau de drainage construit (km) : 13 ; • Nombre de bénéficiaires : 324 225 ; • Mètres linéaires de canaux de drainage en terre d'eaux pluviales : 960 ; • Mètres linéaires de canaux revêtus en béton armé : 4 222 ; • Mètres linéaires d'éclairage public le long du marigot Kadiogo : 1 300 	

Catégories de projets éligibles	Contexte et description des projets emblématiques éligibles	Mesure de l'impact	Contribution aux ODD
Transition économique et financière	<p>Contexte</p> <p>Les PME ont un poids important dans l'économie des États membres de la zone UEMOA. Malgré ce rôle essentiel, elles ont un accès très limité aux financements. Cette difficulté s'est amplifiée avec la Covid-19. La BOAD, au-delà de son programme classique de soutien aux PME, a mis en place des ressources pour appuyer les PME de la zone UEMOA.</p> <p>Exemple de projet emblématique</p> <p>Le projet de mise en place par la BOAD d'une ligne de refinancement en faveur de la Banque Nationale pour le Développement Économique (BNDE) au Sénégal pour soutenir les PME : le projet a pour objectif, la mise en place par la BOAD, de lignes de refinancement, destinées à soutenir les PME pour le financement de sous-projets d'investissements productifs et le soutien d'activités permettant de faire face aux impacts négatifs de la Covid-19 sur leurs activités.</p>	<ul style="list-style-type: none"> • Petites et Moyennes Entreprises (PME) soutenues : 560 • Nombre d'emplois soutenus : 12 900 • Nombre d'emplois soutenus - Femmes : 1 404 • Nombre d'emplois soutenus - Jeunes : 1 055 • Nombre d'emplois créés : 128 • Nombre d'emplois créés - Femmes : 28 • Nombre d'emplois créés - Jeunes : 103 	 



Catégories de projets éligibles	Contexte et description des projets emblématiques éligibles	Mesure de l'impact	Contribution aux ODD
Logements	<p>Contexte</p> <p>L'accès au logement abordable demeure un défi dans les États membres de l'UEMOA. À cet égard, des investissements publics et privés sont en cours de mise en œuvre avec l'appui des bailleurs de fonds, notamment la BOAD. Plusieurs projets sont actuellement en phase d'exécution grâce aux financements apportés par la BOAD aux États membres de l'Union. L'objectif est de permettre aux populations d'accéder à des logements dans un cadre de vie amélioré.</p> <p>Exemple de projet emblématique</p> <p>Le Projet de viabilisation du site et construction de logements financés par la Banque au Bénin, s'inscrit dans le cadre de la réalisation de 3 035 logements sociaux et économiques à Ouédo, dans la Commune d'Abomey-Calavi. L'objectif global du projet est de contribuer à l'amélioration du cadre de vie et à la réduction de la pauvreté. Les objectifs spécifiques sont :</p> <p>i) rendre le site accessible par l'aménagement et le bitumage d'un réseau de voirie ; ii) doter le site de Ouédo d'un réseau fonctionnel de drainage des eaux pluviales ; iii) assurer une alimentation électrique continue et fiable pour répondre à la demande actuelle et future ; iv) assurer une alimentation de qualité en eau potable par l'installation de deux forages et la construction d'un réseau avec château d'eau et bache de stockage ; et v) assurer un cadre de vie agréable aux habitants.</p>	<ul style="list-style-type: none"> • 791 logements sociaux et de moyen standing ; • 3 950 personnes ont un accès à des logements ; • 9,6 km de voirie ; • 16,3 km de réseau de drainage ; • 01 système d'adduction d'eau potable (AEP) de 13 km de canalisation ; • 01 système d'alimentation électrique comprenant 18,9 km de réseau Moyenne Tension (MT) et Basse Tension (BT) ; • 01 réseau de fibre optique comprenant 20,5 km de câbles optiques. 	

5.3. Méthodologie

Le reporting des impacts porte sur les estimations ex post (après achèvement) ou in-itinere (en cours d'exécution) des projets en portefeuille. Les sources de présentation des méthodologies sont présentées en annexe. La collecte des indicateurs se fait à travers des relevés de données provenant des Unités de Gestion des Projets (UGP), des Bureaux de Contrôle des Travaux des Projets et des Consultants indépendants recrutés par les UGP dans le cadre du reporting de l'état d'exécution des projets. Généralement, la démarche méthodologique comporte six (06) phases comme suit :

- **Identification des projets** : une séance de travail avec les équipes Unités Organisationnelles (UO) de la BOAD en charge des projets sous revue a permis d'identifier les projets imputés sur la période d'analyse (population de projets) et les projets devant faire l'objet de collecte de données (échantillon de projets). La collecte des indicateurs d'impact a été effectuée sur les projets qui sont en phase de décaissement ou achevé.
- **Actualisation des contacts des points focaux de suivi-évaluation des projets** : en collaboration avec l'UO en charge des projets sous revue, les emails et contacts téléphoniques des points focaux ont été actualisés ;
- **Actualisation des outils de collecte** : les formulaires ont été actualisés au regard des indicateurs à collecter ;
- **Conduite de la collecte** : les formulaires ont été transmis par email aux points focaux des projets. Les diligences ont été menées pour le suivi des questionnaires. Des missions de terrain ont été effectuées en Côte d'Ivoire et au Sénégal ;

- **Contrôle de qualité et traitement des données** : les données transmises ont été contrôlées et insérées dans les matrices de suivi-évaluation et dans la base de données, puis des analyses statistiques ont été conduites pour la consolidation.

Concernant l'estimation des CO2 évités, les calculs ont été effectués par le consultant en charge de l'élaboration de rapport d'achèvement du projet transmis à la Banque par l'Unité de Gestion du Projet de centrale solaire au Togo. Le chiffrage des réalisations des infrastructures a été fait par les entreprises indépendantes de contrôle des travaux et les Unités de Gestion des projets. Les estimations des bénéficiaires sont conduites à travers des dénombrements (éducation, santé, PME, assainissement) ou des techniques d'échantillonnages statistiques (eau potable et énergie) par le biais d'une approche contributive qui ne permet pas d'isoler les résultats de développement attribuables uniquement à la BOAD. Cette limite est due à l'absence de points d'application explicite de l'utilisation des ressources et d'indicateurs lors de la conception de l'intervention de la BOAD.

Au cours de l'année 2024, la BOAD a démarré un processus de renforcement progressif du reporting des impacts en utilisant des outils novateurs. Ainsi, la collecte des données s'est renforcée avec la digitalisation, l'utilisation des smartphones, l'analyse géospatiale et l'initiation de l'élaboration d'un tableau de bord dynamique de suivi des impacts et de leur pérennité. En outre, des évaluations pilotes ont été effectuées à travers de nouvelles méthodologies à la BOAD.

A cet égard, une évaluation d'impact ex post pilote de la réduction des émissions de CO2 et de particules fines a été conduite. Il s'agit d'une première expérience parmi une série prévue pour les années à venir : ces approches seront appliquées progressivement aux projets achevés. Dans la même dynamique, une évaluation ex post d'impact à partir d'images satellites a été expérimentée pour examiner l'impact d'un projet financé par la BOAD sur la production agricole et la récupération des terres dégradées.



VI. PERSPECTIVES

La Banque Ouest Africaine de Développement (BOAD) a conduit ses opérations de sorte à poursuivre sa contribution aux ODD en collaboration avec ses États membres et le secteur privé. Sur le terrain, les projets se poursuivent, pour la majorité. Toutefois, des impacts sont perceptibles sur l'accès des populations à des biens et services de base. Au fur et à mesure de la mise en œuvre de l'ensemble du portefeuille de projets sous revue, les impacts se renforcent pour, in fine, contribuer à améliorer le bien-être des personnes pauvres et vulnérables dans l'UEMOA.



ANNEXE 1 : tableau récapitulatif des allocations par pays et par secteur

1-A : RÉPARTION PAR VOLUME DE FINANCEMENT (M FCFA)

Secteurs	Bénin	Burkina Faso	Côte d'Ivoire	Guinée Bissau	Mali	Niger	Sénégal	Togo	Total général
Accès au logement et à la propriété	4 884,23								4 884,23
Accès aux services de base	30 478,04	44 400,27	32 900,27	17 900,27	30 300,27	28 900,27	34 400,27	16 900,27	236 179,92
Infrastructures de base abordable		17 308,00	47 216,25		7 711,00	16 974,00	74 323,35	38,00	163 570,60
Transition économique et financière			18 333,00		5 000,00		12 000,00		35 333,00
Prévention et lutte contre la pollution			4 000,00						4 000,00
Énergies renouvelables					25 000,00			23 000,00	48 000,00
Total général	35 362,27	61 708,27	102 449,52	17 900,27	68 011,27	45 874,27	120 723,62	39 938,27	491 967,75

1-B : RÉPARTION PAR NOMBRE DE PROJETS

Secteurs	Bénin	Burkina Faso	Côte d'Ivoire	Guinée Bissau	Mali	Niger	Sénégal	Togo	Total général
Accès au logement et à la propriété	1								1
Accès aux services de base	2	4	2	1	2	2	2	1	16
Infrastructures de base abordable		4	5		2	3	6	1	21
Transition économique et financière			3		1		2		6
Prévention et lutte contre la pollution			1						1
Énergies renouvelables					2			3	5
Total général	3	8	11	1	7	5	10	5	50

ANNEXE 2 : Méthodologie

L'approche contributive est mise en œuvre principalement à travers des modèles qualitatifs ou des méthodes quantitatives basés sur des enquêtes uniquement sur le groupe de bénéficiaires. Plusieurs méthodologies sont disponibles dans :

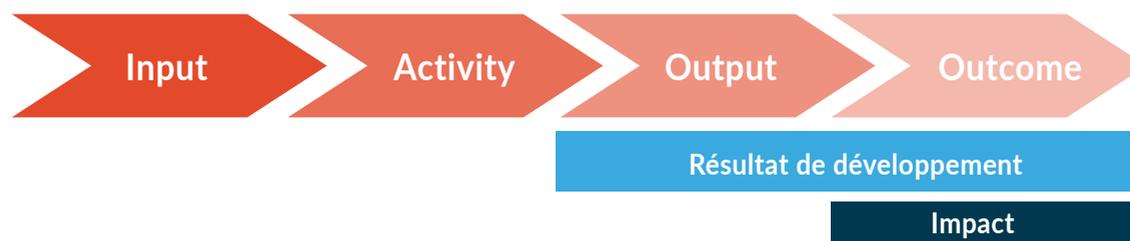
- Catley, A., Burns, J., Abebe, D., Suji, O. (2013). Participatory Impact Assessment : a design guide. Feinstein International Center, Tufts University, Somerville. Lien : <https://fic.tufts.edu/publication-item/participatory-impact-assessment-a-design-guide/>

Concernant les gaz à effet de serre (GES), bien que l'utilisation de méthodologies provenant de Clean Development Mechanism, Verified Carbon Standard, and Gold Standard serait souhaitable, les Institutions de financement du Développement sont invitées à adopter leurs propres méthodes à condition qu'elles soient raisonnables. Dans ce contexte, une méthodologie est en cours de finalisation avec des consultants de Carbon Partners Asiatica (« Asiatica »). Elle s'inscrit dans le cadre d'une assistance technique financée par le Green Climate Fund (GCF). Il sera fait usage, entre autres, de la méthodologie ci-dessous :

- CDM methodology AMS-I.L. (<https://www.yumpu.com/en/document/read/19765940/cdm-methodology-booklet>)

ANNEXE 3 : Rappel des notions de résultats de développement et d'impact

Les projets financés dans le cadre de cette opération sont associés à une chaîne des résultats, définie comme une suite de relations de cause à effet qui mène à l'atteinte des objectifs de développement durable. La chaîne des résultats commence par la mise à disposition des ressources (inputs), se poursuit par les activités (activities) et leurs extrants (outputs) qui sont utilisés pour induire des effets (outcomes) qui permettent l'évaluation d'impacts (Cf. figure 1).



Les résultats de développement sont des effets attendus, en termes physiques, financiers, institutionnels, sociaux, environnementaux ou autres, par les projets financés au bénéfice des entreprises, des communautés et des groupes de personnes (femmes, jeunes). Conformément à sa Stratégie d'Evaluation, la BOAD définit l'impact comme « un effet à court et moyen termes (inférieur ou égal à 5 ans après la fin d'exécution du projet), positif et négatif, primaire et secondaire, induit par un projet financé, directement ou non, intentionnellement ou non ». L'ajustement de l'horizon temporel, comparativement à la définition du CAD/OCDE⁶ (Cf. encadré 1), permet de faire un minimum de reporting des impacts dans le temps.

L'évaluation d'impact des projets utilise l'approche contributive au regard des types de projets financés (infrastructures en majorité). Les thématiques se rapportent à celles des Objectifs de Développement Durable (ODD) conformément au Framework.

⁶ Comité d'Aide au Développement de l'Organisation de Coopération et de Développement Économiques

Encadré 1 : principaux concepts de la chaîne des résultats

La Banque adhère aux définitions suivantes du CAD/OCDE relative à la chaîne des résultats.

Ressources ou moyens ou intrants (inputs) : moyens financiers, humains et matériels utilisés pour l'action de développement.

Activités : actions entreprises ou travaux menés en vue de produire des réalisations spécifiques. L'activité mobilise des ressources telles que des fonds, une assistance technique et d'autres types de moyens.

Extrants ou produits (outputs) : biens, équipements ou services qui résultent de l'action de développement suite à la conduite des activités.

Réalisation ou effet direct (effets/outcomes) : ce que l'action doit accomplir ou a accompli à court ou à moyen terme. Changement escompté ou non, attribuable directement ou indirectement à une action de développement. Ce changement vient de l'utilisation des extrants.

Résultat de développement ou objectif de développement : effet attendu, en termes physiques, financiers, institutionnels, sociaux, environnementaux ou autres, par une ou plusieurs actions de développement, au bénéfice d'une société, d'une communauté et d'un groupe de personnes.

Impact : un effet à long terme, positif et négatif, primaire et secondaire, induit par un projet financé, directement ou non, intentionnellement ou non.

Source : Glossaire des principaux termes relatifs à l'évaluation et à la gestion axée sur les résultats, 2002, OCDE/CAD

Encadré 2 : diversité de la définition de l'impact en matière de développement

La définition de CAD/OCDE comprend plusieurs concepts entraînant plusieurs définitions par les Institutions de Financement du Développement.

Quelque fois, les impacts sont compris à travers un lien de causalité (attribution des résultats d'une intervention) et d'effets à long terme.

Certaines Institutions de Financement du Développement considèrent l'impact comme le « dernier maillon de la chaîne des résultats » ou le niveau le plus élevé des objectifs qu'une intervention a identifié, c'est-à-dire le résultat intentionnel ultime de l'intervention.

D'autres Institutions de Financement du Développement entendent par impacts, l'ensemble des objectifs de développement (objectifs de développement durable) et utilisent le terme « effets » (outcomes) pour traduire « les buts ou les objectifs du projet ».

D'autres Institutions de Financement du Développement (IFD) définissent l'impact comme un type spécifique de résultats qui a un intérêt particulier pour l'IFD, tels que le développement institutionnel, l'impact environnemental et/ou social qui peut ou non apparaître dans la chaîne de résultat du projet.

Enfin, la définition du terme « impact », quelque fois, est rattachée à l'unité d'analyse, notamment, le résultat mesuré dans un secteur, une région, au niveau d'un pays en opposition au résultat mesuré pour les bénéficiaires d'un projet. Cette définition est une variante de la définition du CAD/OCDE qui inclut les résultats attendus et inattendus.

Source: Good Practice Standards for the Evaluation of Public Sector Operations, 2012 Revised Edition, Evaluation Cooperation Group

68 av. de la Libération, BP 1172 Lomé, Togo
Tél. : +228 22 21 59 06 • Fax : +228 22 21 52 67

www.boad.org     